

# L'ECHO BOISSILLON



N°19 – Septembre 2014



## **Sommaire**

Edito du Maire	p2	Bilan	p16
Présentation de l'équipe	p3	Travaux / Vidéo protection	p17
City Stade	p6	14 Juillet / Atelier informatique	p20
Rythmes scolaires	p9	Communauté de Communes	p21
Urbanisme	p11	Comités	p22
Civisme	p14	Rendez-Vous	p23
		Etat civil / Info pratiques	p24



Mesdames, Messieurs,

Cinq mois se sont écoulés depuis les dernières élections municipales et, avant toute chose, je veux renouveler par cet édito le message de remerciement pour la confiance que vous nous avez témoignée.

Il nous revient, à nous, élus, de réveiller la conscience collective. Dans un village, il est important que les élus démontrent des valeurs d'équité et de respect de tous.

Notre souhait en tant qu'élu est de faire que Boissy retrouve sa place au sein des instances partenaires de son évolution, d'être au cœur des préoccupations de tous les Boissillons, en essayant d'apporter des réponses et des solutions à leurs inquiétudes.

Ces premiers mois ont été très intenses, car la passation d'un mandat n'est pas synonyme d'arrêt des dossiers et affaires en cours, ils ont permis à chaque élu de s'installer dans de nouvelles fonctions mais aussi de prendre une part active au travail des commissions qui sont le ciment de l'action municipale.

Ainsi, l'une des premières délibérations du conseil municipal, a été le vote du budget 2014, sans augmentation de la fiscalité communale, en maintenant les mêmes taux d'imposition que ceux votés pour l'année 2013. Ce choix a été réfléchi, et, dans un contexte de crise économique et de réduction des dotations de l'État, cela ne sera malgré tout pas un obstacle au développement de nos différents projets.

En évoquant ces projets, je pense entre autre à l'aménagement du stade qui devrait commencer au mois d'octobre 2014 pour sa première partie et être opérationnel fin novembre 2014 (si la météo ne vient pas contrarier son avancement). La deuxième partie de l'aménagement est prévue pour Septembre 2015.

D'autres projets sont à l'étude et feront l'objet d'une information plus précise au fur et à mesure de leur avancement.

Nous avons pour cette rentrée une question à résoudre, en priorité, celle de la mise en place des nouveaux rythmes scolaires imposés par le Ministère de l'Éducation nationale. Cette réforme va modifier la vie et l'organisation d'un grand nombre de familles.

Un travail accompli en peu de temps par les élus en concertation avec les enseignants, a permis de modifier les horaires imposés par la Communauté de Communes au moyen d'un Projet Educatif Territorial remis à l'inspection d'académie et de faire émerger la solution paraissant la plus acceptable malgré notre demande de report de cette réforme à septembre 2015. Il reste le temps libéré par cette réforme, à savoir 30 mn le soir de 16h00 à 16h30, cette compétence est le domaine de l'intercommunalité qui ne nous a pas encore proposé de solutions acceptables. (Article rythmes scolaires -P 8 -).

En attendant, et pour finir cette présentation, je vous dirai que nous avons 6 ans pour vous convaincre de notre détermination et faire aboutir les projets qui permettront à notre village d'apporter à tous ses habitants, les améliorations nécessaires à la vie d'une commune. Nous mettrons tout en œuvre pour y arriver.

Bonne rentrée à tous.

Sylvie SECHET

**Sylvie SECHET****- MAIRE -**

Habitante de Boissy-le-Cutté depuis 1985, Je suis née à Paris 12<sup>ème</sup>, 53 ans, mariée, 4 enfants, mamie d'une petite-fille de 4 ans.

Retraitée de la Fonction publique (Centre Hospitalier de Corbeil-Essonnes) où j'ai travaillé durant 30 ans dans différents services de soins (Chirurgie, Cardiologie, Endocrino-Diabétologie, Gastro-entérologie, Laboratoire de Biologie), ma carrière s'est terminée comme adjoint des Cadres, avec la gestion du personnel de Secrétariat du laboratoire.

Je n'ai pas de mandat municipal à mon actif, mais durant 9 années, j'ai été Présidente de l'Association Sportive de Boissy-le-Cutté, et par ce biais, j'ai pu être au service des Boissillons, et me rendre compte des besoins et des manques sur la commune.

Cette expérience me permet aujourd'hui d'aborder ce mandat en toute conscience et avec détermination.

**Nathalie GRILLON****- 1<sup>ère</sup> adjointe -**

41 ans et 2 enfants.

Née à Etampes, je suis venue habiter à Boissy le Cutté en 2003. Je travaille sur la Défense en tant que souscriptrice dans le domaine de l'assurance et de la réassurance des sports mécaniques (autos motos, karting, camions) ou des activités de loisirs.

En dehors de mon activité professionnelle, je suis bénévole au sein de l'ASBC (Association Sportive de Boissy le Cutté) en tant que trésorière depuis 2008.

**Vice-Présidente de la commission :**

Affaires Générales / Projet civique

**Conseillère dans les commissions :**

Finances / Appels d'offres

Grands projets / Travaux / Marchés publics

Information / Communication

C.N.A.S

**Marcel DUBOIS****- 2<sup>ème</sup> adjoint -**

67 ans, né à Sanary sur mer, marié et 2 enfants.

Conseiller de 1989 à 1995 et de 2001 à 2008.

Adjoint de 1995 à 2001 et de 2008 à 2009.

J'aime le sport en général, surtout le football et les voyages.

**Vice-Président de la commission :**

Finances / Appels d'offres

**Délégation Finances****Conseiller dans les commissions :**

Finances / Appels d'offres

Affaires Générales / Personnel / Projet civique

**Sébastien DESBOURDES****- 4<sup>ème</sup> adjoint -**

37 ans, vivant en concubinage, 2 enfants (8 ans et 11 ans), je suis arrivé sur Boissy en 2003 pour y installer ma famille et y développer mes projets.

Issu d'une formation d'expert-comptable, j'ai finalement fais mes armes dans le commerce en grande distribution (10 ans chez Décathlon), enseigne dans laquelle j'ai évolué sur différents métiers et diverses missions qui m'ont appris à m'adapter à la complexité de situations variées et surtout qui m'ont amené l'envie d'être au service des personnes.

Aujourd'hui je travaille à mon compte dans le transport de personnes et je conserve ainsi une certaine liberté et autonomie pour partager mon temps libre entre mes passions et la mairie.

**Vice-Président de la commission :**

Grands Projets / Travaux / Marchés publics

**Délégation Travaux****Conseiller dans les commissions :**

Affaires Générales / Personnel / Projet civique

Finances / Appels d'offres

Patrimoine / Cadre de vie / Sécurité / Dev.durable

Culture / Loisirs / Vie associative

Vie économique / Commerce

**Aline VAUTHIER****- 3<sup>ème</sup> adjointe -**

42 ans, née au Mans, mariée et maman de 3 enfants, assistante de Ressources Humaines à la RATP.

J'aime lire, les balades et toutes sortes d'activités manuelles (broderie, bricolage, jardinage).

**Vice-Présidente de la commission :**

Personnel / Service Public

**Délégation Personnel****Conseillère dans les commissions :**

Affaires Générales / Personnel / Projet civique

Petite enfance / Vie scolaire / Jeunesse

Urbanisme / Transports

Vie économique / Commerce





### Fabrice AUCOULON

J'ai 45 ans, marié, deux enfants de 7 et 15 ans.

Natif de Laon (02), j'ai par la suite passé une grande partie de mon enfance à Limoges (87). J'habite la région parisienne depuis le début des années 80. J'ai emménagé à Boissy au mois de juillet 2009 et je suis employé de la Fonction Publique.

**Vice-Président de la commission :**

Petite Enfance / Vie scolaire / Jeunesse.

**Conseiller dans les commissions :**

Patrimoine / Cadre de vie / Sécurité / Dev.durable  
Information / Communication.



### Jurgen ALLEAUME

36 ans, responsable d'atelier dans le domaine industriel, de formation technique dans le domaine de la micromécanique/ microtechniques.

Deux enfants, passionné de modélisme, notamment aéromodélisme, ainsi que la photographie. Né à Evry où j'ai vécu un peu plus de 20 ans, puis à Brétigny-sur-Orge pendant 8 ans, j'apprécie le cadre de vie ouvert et diversifié de Boissy.

**Vice-Président de la commission :**

Vie économique / Commerce

**Conseiller dans les commissions :**

Patrimoine / Cadre de vie / Sécurité / Dev.durable  
Urbanisme / Transports  
Grands projets / Travaux / Marchés publics



### Jean-Michel DUMAZERT

51 ans, marié, 4 enfants (25, 23, 14 et 12 ans), Je suis né à Pau (64) en 1963.

Après avoir passé les 6 premières années de ma vie en Algérie où mes parents étaient enseignants, je suis arrivé à Arpajon, Egly et enfin Boissy-le-Cutté en 1989.

Je suis Responsable de lignes de produits chez Airbus Defence and Space à Elancourt. Je suis en charge des interfaces informatiques entre les réseaux radio sécurisés et leurs salles de commandement.

Je suis initiateur de plongée sous-marine et pratique mon loisir favori au club d'Evry, j'organise d'ailleurs régulièrement des séjours de plongée dans les 'mers chaudes' au Comité d'Entreprise d'Airbus D&S Elancourt.

J'étais à la Communication et à l'Urbanisme dans le précédent mandat... et j'ai rencontré certains d'entre vous pendant les permanences des élus le samedi matin.

**Vice-Président de la commission :**

Urbanisme / Transports

**Délégation Urbanisme**

**Conseiller dans les commissions :**

Finances / Appels d'offres  
Grands projets / Travaux / Marchés publics  
Information / Communication



### André MAUTRAIT

Il y a maintenant 45 ans que je réside à Boissy-le-Cutté. J'y suis arrivé avec mon épouse et mes trois jeunes enfants. Maintenant, je suis grand-père et même arrière-grand-père.

Mon activité professionnelle a toujours été dans le bâtiment. Après avoir été salarié comme métreur puis métreur - vérificateur indépendant, j'ai terminé ma carrière comme professeur technique au lycée de Brétigny-sur-Orge où j'ai pu enseigner mon métier.

Concernant ma vie publique, j'ai été conseiller municipal de 1971 à 1977, avec pour maire André BARBERI, adjoint de 1983 à 1995 avec pour maire Pierre DOUSSINT, puis moi-même maire de 1995 à 2001.

De nouveau conseiller municipal depuis mars 2014. Mon souhait, dans ce domaine, est toujours le même : être fier de notre commune, en protégeant son passé, en gardant son côté rural, sans pour autant négliger les besoins et les nouvelles technologies qui permettent d'avancer.

Je terminerai en rappelant qu'en ma qualité de Pupille de la Nation, mon père étant Mort pour la France en 1940, j'ai été élu récemment Président de l'APNVG (association des pupilles de la Nation et victimes de guerre) section de l'Essonne, et que le siège social est désormais en mairie de Boissy le Cutté. Toute personne ayant des questions à ce sujet peut me contacter.

**Vice-Président de la commission :**

Patrimoine / Cadre de vie / Sécurité / Dev.durable

**Conseiller dans des commissions :**

Affaires Générales / Personnel / Projet civique  
Finances / Appels d'offres  
Urbanisme / Transports  
Grands projets / Travaux / Marchés publics



### Catherine LAVAUD

Agée de 49 ans, je suis née à Paris, 2 enfants.

Je suis assistante middle office dans une société de gestion.

J'aime la lecture et le cinéma.

**Conseillère dans la commission :**

Petite enfance / Vie scolaire / Jeunesse



## Sylvie MILLOT

Comptable, j'habite Boissy-le-Cutté depuis 2003, j'ai 39 ans et 2 enfants (8 et 11 ans). Je suis native de Corbeil-Essonnes où j'ai effectué ma scolarité, Diplômée en comptabilité.

Depuis 3 ans je suis vice-trésorière de l'association sportive de Boissy, ce qui m'a permis de connaître bon nombre d'entre vous.

Cette proximité m'a amenée à comprendre les attentes dans notre village et c'est dans ce sens que je ferai en sorte que les projets de notre mandat aboutissent.

Ma passion, hormis mes enfants, est la photographie.

**Vice-Présidente de la commission :**

Information / Communication

**Conseillère dans les commissions :**

Culture / Loisirs / Vie associative

Vie économique / Commerce

C.C.A.S.



## Paule MASSON

Je suis Paule Masson, et comme je suis à mon second mandat, je pense que vous me connaissez.

J'ai à cœur de poursuivre tout ce que nous avons décidé : vous aider, écouter et être auprès de vous pour aider le village à vivre.

Mme le Maire, Mme SECHET et toute son équipe seront toujours à votre écoute.

**Vice-Présidente de la commission :**

Culture / Loisirs / Vie associative

**Conseillère dans les commissions :**

Finances / Appels d'offres

Petite enfance / Vie scolaire / Jeunesse

Grands projets / Travaux / Marchés publics

C.C.A.S.



## Martine HUIBAN

48 ans, née dans le cantal (Brioude) Mariée, 3 enfants (22 et 15ans pour les jumeaux), je suis aide-soignante.

Je suis arrivée en 2003, à Boissy-le-Cutté, je suis bénévole dans l'association sportive de Boissy depuis sa création.

J'aime la danse orientale et être au service des personnes.

**Conseillère dans les commissions :**

Petite enfance / Vie scolaire / Jeunesse

Urbanisme / Sports

Culture / Loisirs / Vie associative



## Anne OLIVIER

Je suis la seule élue de la liste « Pour un village écologiste et solidaire ».

Je suis sociologue, j'ai beaucoup de déplacements et j'aime revenir vivre dans notre agréable village de Boissy. J'aime cultiver mon potager, faire du footing dans les chemins autour du village. Je fais partie du Parti de Gauche et de l'association «Solidarité nouvelle pour le logement» qui possède trois logements sur Boissy.

**Conseillère dans la commission :**

Petite enfance / Vie scolaire / Jeunesse



## Bernard PERUS

Je suis né en mai 1947 et j'ai 67 ans. J'habite Boissy-le-Cutté place de l'église depuis 1972.

Je suis retraité de EDF, entreprise pour laquelle j'étais ingénieur à la direction de la production, j'opérais pour les centrales en France et à l'étranger, je voyageais donc souvent.

Des hobbies : photo et bricolage.

## Retour sur l'historique de la décision d'application des horaires de mise à disposition aux Boissillons.

Une mise au point s'impose sur les mesures prises dernièrement concernant les horaires de fermeture du city stade et qui permettra peut-être de faire taire les « fausses informations » à ce sujet.

### Retour sur le règlement intérieur établi lors de la création du City Stade:

Un règlement intérieur d'utilisation de l'espace city-stade avait été écrit sous d'anciens mandats, avec mise en place d'horaires de fréquentation (ouverture et fermeture) et les responsabilités incombant aux utilisateurs, en cas d'incident survenu dans l'enceinte du city stade.

Ce règlement n'a pas été appliqué ou très succinctement quant au respect des horaires de fermeture. Ce manque d'application a fait s'installer crescendo des habitudes d'occupation qui ont entraîné des nuisances diverses : Bruits jusque tard dans la nuit certains week-ends, dégradation du site avec dépôt de débris (Bouteilles en verre cassées, papiers divers et variés), stationnement de véhicules dans l'enceinte du city, grillages arrachés, jets de pierre sur les vitres de la bibliothèque et la porte du foyer rural (impacts importants qui devront amener au remplacement des vitres), tags sur les murs du foyer rural etc.....

Toutes ces nuisances sont devenues au fil du temps des routines qu'il fallait stopper.

### Impact des nuisances :

Nos agents techniques devaient en permanence réparer les dégradations et effectuer le ramassage des débris, au détriment d'autres travaux programmés sur la commune.

De plus, le city stade étant fréquenté par les élèves des écoles et du centre de loisirs, il devait faire l'objet d'une inspection minutieuse pour ne pas représenter de danger d'accident dû au dépôt de déchets sur la pelouse.





## Première étape de décision d'application des horaires :

C'est après un week-end de vandalisme (contenu des poubelles du city répandu sur la pelouse, parking de l'école maternelle et jardin attenant au parking aspergés de peinture dont les flacons se trouvaient dans les poubelles) que la municipalité a pris la décision de mettre en application des horaires de fermeture.

Après concertation avec les utilisateurs du city, jeunes et moins jeunes, il avait été convenu d'un horaire de fermeture à 19h30 tous les jours de la semaine, week-end compris.



## Deuxième étape :

Suite à cette mise en application, la fermeture à 19h30 était, certains jours, l'objet de discussions et de négociations, parfois très agitées voire insultantes, les intrusions après les heures de fermeture et la nuit étaient toujours d'actualité, « arrachage des grillages » en prime, ce qui a amené le Conseil Municipal à mettre à l'ordre du jour ce problème d'horaires de fermeture et à prendre une décision PROVISOIRE de fermeture à 17h00 les Lundi, Mardi, Jeudi et Vendredi, 18h30 le mercredi (ouverture bibliothèque) et de fermer le samedi après-midi et les dimanches et jours fériés.

Cette décision provisoire devait être revue après une réunion de concertation prévue avec la « jeunesse Boissillonne ».

## Troisième étape :

Suite à la réunion de concertation qui s'est tenue en mairie le 17 juillet au soir en présence de M.AUCOULON, M.ALLEAUME, M.DESBOURDES, Mme SECHET et un jeune représentant de la « jeunesse Boissillonne », il a été trouvé un compromis pour l'ouverture du city stade durant la période d'été.

M.AUCOULON est allé s'entretenir directement avec les jeunes restés au niveau du parking de l'école maternelle, pour que la concertation soit la plus complète possible.

Il a été convenu ce qui suit :

Jusqu'au 31 août 2014, le city stade sera ouvert du lundi au dimanche de 10h00 à 21h00. Aucune voiture ni scooter ou autre véhicule motorisé hormis celle du locataire de l'appartement n'est admis dans l'enceinte du city (le portail a été bloqué avec un cadenas pour ne pas laisser l'accès aux voitures).

**A partir du 1<sup>er</sup> septembre, les horaires de fermeture reviendront à 19h30.**

Nos jeunes ont été informés que le Stade serait à leur disposition avec mise en place de bancs, et que la fermeture à 21 heures durant l'été doit être respectée sans qu'il soit besoin d'intervenir. S'ils souhaitent se réunir après 21 heures, cela se fera au stade et non sur le parking de l'école maternelle.

Il a été signalé qu'en cas de non-respect ou d'obligation d'interventions répétées pendant cette période, le city stade serait de nouveau fermé à 17h00, ainsi que les week-ends et jours fériés.

Si les décisions à prendre ne sont jamais faciles et ne font pas l'adhésion de tous, elles restent néanmoins nécessaires pour parvenir au meilleur des compromis.

Le city stade fait l'objet d'un projet de réhabilitation en cours d'élaboration, il doit donc retrouver son rôle de lieu de détente dans le respect et pour le bien de tous.





## Résumé d'information sur l'historique de la mise en place de la réforme pour Boissy-le-Cutté.

Le report de cette réforme avait été demandé par l'ancienne municipalité, pour la rentrée 2014, et quelques réunions avec la Communauté de Communes ont été programmées pour cette mise en place, ainsi qu'une concertation avec les enseignants et parents d'élèves.

Lors de la prise de fonction de la nouvelle municipalité, le dossier de l'application de la réforme n'était pas finalisé, que ce soit au niveau de la Communauté de Communes ou en ce qui concerne les écoles (parents d'élèves et enseignants).

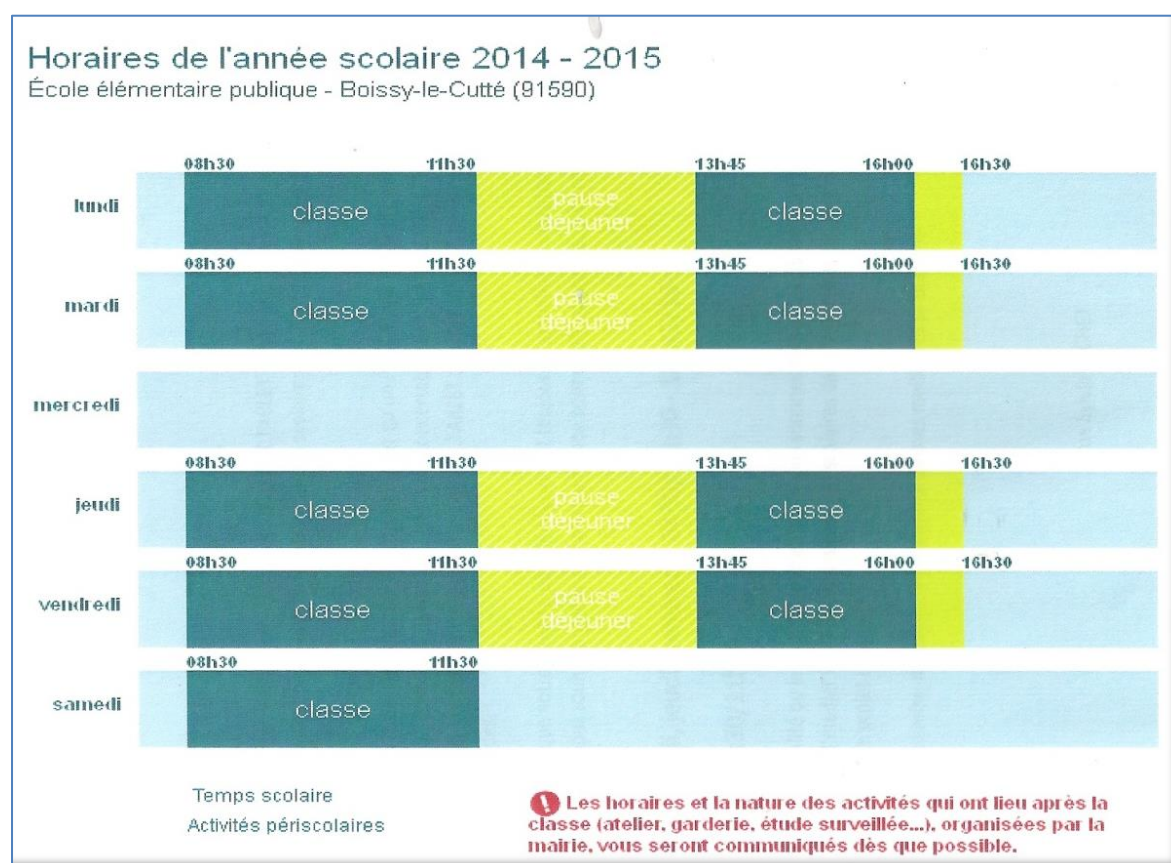
Aussi, cela est apparu assez évident de demander un nouveau report à la rentrée 2015, afin d'avoir une concertation collégiale et un résultat dans l'intérêt des enfants. Cette position a été signalée à la Communauté de Communes, qui avait acté que Boissy demanderait le report pour la rentrée 2015.

Dans cette perspective, nous devons prendre le temps d'édifier une mise en place de cette réforme dans l'intérêt général et de commencer un travail concerté.

Nous n'avons pas eu le temps de mettre le projet en place, l'académie nous ayant informés que la Communauté de Communes avait présenté de son côté le Projet d'Education Territoriale pour cette réforme (applicable à la rentrée 2014), en incluant Boissy-le-Cutté dans ce projet, avec un emploi du temps horaire qui aurait été validé par l'ancienne municipalité lors d'une réunion en Janvier 2014.

L'Académie a été avertie que ce projet était contre l'avis des nouveaux élus et nous a permis de présenter dans l'urgence, un emploi du temps qui a été validé et sera appliqué à la rentrée (ci-contre)

### Horaires de l'année scolaire 2014 – 2015 École élémentaire publique école publique -



La Communauté de Communes qui a la compétence du temps périscolaire nous a informés que ce planning ne correspondait pas à celui qui avait été proposé dans leur projet à l'Académie. Se pose donc un problème pour l'accueil du soir entre 16h00 et 16h30. En effet, dans leur projet l'école devait se terminer à 16h15 par conséquent, la CC avait programmé la surveillance des enfants à partir de cet horaire, et n'aurait pas de possibilité d'assurer les 15 minutes de 16h00 à 16h15 avec du personnel intercommunautaire. Aussi, leur proposition pour ce quart d'heure est que nous mettions à disposition un agent communal (agent technique ou ATSEM) dont l'intervention serait facturée à la Communauté de Communes !

(Pourquoi faire simple?!)

De son côté, la municipalité avait proposé à la Communauté de Communes, une autre possibilité pour libérer du temps au profit d'activités ludiques et artistiques qui auraient été prises en charge par la commune (planning ci-contre).

	LUNDI	MARDI	JEUDI	VENDREDI	SAMEDI
7h30 /8h30	ACCUEIL PERISCOLAIRE (Compétence CC)	ACCUEIL PERISCOLAIRE (Compétence CC)	ACCUEIL PERISCOLAIRE (Compétence CC)	ACCUEIL PERISCOLAIRE (Compétence CC)	
8h30/11h30	ENSEIGNEMENT	ENSEIGNEMENT	ENSEIGNEMENT	ENSEIGNEMENT	ENSEIGNEMENT
11h30/13h30	PAUSE MERIDIENNE (Compétence CC)	PAUSE MERIDIENNE (Compétence CC)	PAUSE MERIDIENNE (Compétence CC)	PAUSE MERIDIENNE (Compétence CC)	X
13h30/15h00	ENSEIGNEMENT	ENSEIGNEMENT	ENSEIGNEMENT	ENSEIGNEMENT	
15h00/16h30		ACTIVITES PERISCOLAIRES (Organisation municipale)		ACTIVITES PERISCOLAIRES (Organisation municipale)	

Ce planning n'a pas pu être validé car la compétence 'activités périscolaires' est transférée à la CC, ce qui ne nous donne aucune autonomie dans ce domaine, même si la commune prend en charge les frais de ces activités.

Nous sommes donc pour cette rentrée 2014, sous la coupe de la CC pour ce qui concerne les temps libérés, mais avec une grande incertitude pour la prise en charge du créneau 16h00-16h30, le problème des 15 minutes n'étant pas réglé. A noter également que ce temps sera seulement une récréation surveillée par des animateurs intercommunautaires, la CC n'a prévu aucune activité (NAP: Nouvelles Activités Périscolaires) pour Boissy-le-Cutté.

Nous suivons ce problème avec beaucoup d'attention, puisque dans cette réglementation bassement administrative, le bien-être et l'utilité de cette réforme pour les enfants ont été tout simplement oubliés...

**Dernière Minute :**

L'accueil des enfants de 16h00 à 16h30 sera géré par la Communauté de Communes, dans les locaux du centre de loisirs. Les animateurs prendront en charge les enfants à la sortie des écoles élémentaire et maternelle, et assureront l'aménagement du temps périscolaire. Ce service ne sera pas facturé de 16h00 à 16h15 à partir de 16h15, l'accueil en centre de loisirs sera payant.



## PLU (Plan Local d'Urbanisme)

Suite aux refus d'approbation du PLU de la part des Personnes Publiques Associées (PPA) dont la Communauté de Communes, le PNR et la DDT début 2014, la Commission Urbanisme a organisé une réunion avec ces PPA et notre bureau d'études courant Mai pour faire le point sur ce refus et envisager d'une part les corrections à apporter et d'autre part, discuter de nouvelles propositions et évolutions. A nouvelle équipe municipale nouvelles idées...et donc nouvelles directives à prendre en compte dans le PLU de la commune...

Nous n'allons pas reprendre la totalité du PLU et repartir de zéro mais profiter de la reprise nécessaire du PLU pour la prise en compte des remarques des PPA sur la précédente proposition de PLU pour intégrer en même temps les idées de la nouvelle équipe.

De ce fait, il devrait y avoir des évolutions sur les OAP (Orientation d'Aménagement et de Programmation), sur les emplacements réservés et sur le règlement des différentes zones urbanisées ou à urbaniser.

L'OAP de la Zone artisanale autour de STRF évoluera pour définir une zone artisanale et commerciale. En effet, tous les interlocuteurs rencontrés sur ce sujet nous prédisent beaucoup de difficultés pour 'remplir' cette zone d'activité si nous la réservons uniquement aux artisans, d'où l'idée de réaliser une zone mixte artisanale et commerciale (en concertation avec STRF) qui devrait permettre à Boissy d'accueillir les deux types d'activité.



L'OAP 'Dousset' devrait aussi évoluer dans sa partie basse pour intégrer si possible des commerces et/ou améliorer l'intersection avec la RD191.

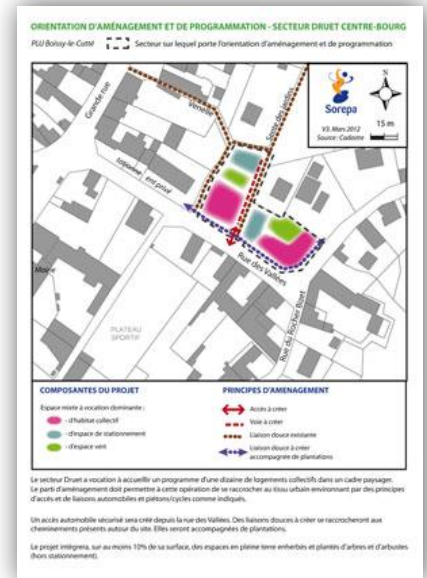
L'OAP 'Croix boissée' tout comme l'OAP 'Dousset' doivent maintenant comporter 30% de logements sociaux pour se mettre en conformité avec les prescriptions du SCOT (approuvé en Juin 2013) qui imposent à Boissy un maximum de 100 logements construits sur les 20 prochaines années dont 30 logements sociaux au minimum (voir P112 du documentation d'Orientation Générale du SCOT sur le site de la Communauté de Communes).



L'OAP 'Druet' devrait être phasée pour permettre si possible une réalisation en deux temps.

Enfin, le réaménagement du stade souhaité par la nouvelle municipalité impacte aussi le PLU.

Les emplacements réservés sont aussi impactés par les idées de la nouvelle municipalité, notamment les évolutions à moyen terme sur 'l'ilot maternel' qui ne nécessiteront pas de réserver le terrain jouxtant le parking de l'école maternelle.



Toutes ces évolutions ont d'ores et déjà été proposées lors d'une réunion courant Août au bureau d'études. Il doit maintenant en mesurer l'impact sur le PLU en cours de reprise et nous préciser dans la foulée les étapes de la procédure d'élaboration du PLU que nous devons reprendre, la durée prévisionnelle de ce nouveau projet et (accessoirement) les coûts associés.

Nous sommes donc en train de revoir avec le bureau d'études les dates et échéances de la nouvelle mouture du PLU pour pouvoir arrêter un nouveau PLU conforme aux desiderata des PPA, puis le proposer à l'enquête des PPA avant de pouvoir lancer l'enquête publique. C'est pendant cette enquête publique que les Boissillons pourront faire leurs remarques au commissaire enquêteur (plus d'informations vous seront données le moment voulu). Pour le moment, vu les évolutions en cours, nous visons une finalisation de ce projet au plus tôt l'été prochain si tout se passe comme prévu.



De la construction d'une maison individuelle à la création d'un garage en passant par la pose d'une fenêtre de toit, ou la pose d'une clôture, un permis de construire ou une déclaration préalable de travaux doit être déposé(e) avant d'entreprendre ces travaux.

Se renseigner auprès de la mairie sur les règles en vigueur sur le territoire de la commune.

L'omission de ces démarches administratives constitue une infraction, risquant d'entraîner des sanctions diverses et variées : une amende, une démolition, voire une peine d'emprisonnement en cas de récidive.

De plus, lorsqu'un projet a fait l'objet d'un accord de la mairie, le bénéficiaire des travaux a obligation de s'en tenir exclusivement à ce qui a été déclaré dans le permis de construire ou la déclaration préalable. Par exemple, construire plus de surface que ce qui a été déclaré initialement constitue également une infraction.

## Amendes :

*Deux sortes d'infractions peuvent faire l'objet d'une amende :*

*\*Les constructions ou travaux qui n'ont pas été déclarés ;*

*\*Les constructions ou travaux non conformes à l'arrêté d'accord du permis de construire ou de la déclaration préalable de travaux.*

*Dans ces deux cas de figure, le montant minimal de la sanction est de 1.200€.*

*Le montant minimal peut être majoré jusqu'à 6.000 € par m<sup>2</sup> de surface construite ou démolie, et même jusqu'à 300.000€ lorsqu'il n'y a pas eu de création ou démolition de surface (par exemple, les travaux modifiant l'aspect extérieur d'un bâtiment).*

*En cas de récidive et en plus d'une nouvelle amende, une sanction sous forme de peine d'emprisonnement de 6 mois pourrait être prononcée.*

## Déclarations préalables

<b>PERUS Patricia</b>	<b>3 Place de l'Eglise</b>	<b>Ravalement</b>
<b>LOSSIE Christiane</b>	<b>4 Chemin de la Margaille</b>	<b>Piscine + abri de jardin</b>
<b>CHATELAIN Stéphane</b>	<b>7 rue Margaille</b>	<b>Véranda</b>
<b>CAVACO Fernand</b>	<b>1 rue des Vallées</b>	<b>Réfection de toiture</b>
<b>LANJUN Bernard</b>	<b>12 rue du Centre</b>	<b>Surélévation + ouverture d'une porte de garage</b>
<b>DOUSSET Viviane</b>	<b>19 rue de la Libération</b>	<b>Ouverture sur façade + portail</b>
<b>BONNET Jérémie</b>	<b>11 rue des Vallées</b>	<b>Abri de jardin + entrée de garage</b>
<b>CHAILLOU Rudy</b>	<b>3 chemin de la Margaille</b>	<b>Garage</b>
<b>INGRAIN Patrick</b>	<b>9bis rue du Repos</b>	<b>Pose de velux</b>
<b>BESSIERES Thierry</b>	<b>4 Chemin des Sablons</b>	<b>Pose de velux</b>
<b>DE ARAUJO Emilie</b>	<b>5 rue Paul Garreau</b>	<b>Pose de velux + aménagement des combles</b>
<b>CHANSON Henri</b>	<b>7 rue des Chaumonts</b>	<b>Piscine</b>
<b>BOINEAU Eric</b>	<b>17 rue de la Libération</b>	<b>Remplacement des clôtures existantes</b>
<b>ALLEAUME Jurgen</b>	<b>6 impasse des Coquelicots</b>	<b>Installation d'un poêle</b>
<b>COUSIN Joël</b>	<b>16 Bis rue Margaille</b>	<b>Réfection toiture à l'identique</b>

## Rappel des règles de bon voisinage concernant le bruit



Le bon voisinage est une responsabilité individuelle qui s'exprime de diverses façons, à commencer par certaines mesures ou actions concrètes.

La qualité de vie dépend de la bonne volonté de tous. Savoir vivre en société, c'est respecter les autres, il faut accepter les inconvénients inhérents à cette vie en société.

Pour la tranquillité du voisinage, le bruit excessif est sanctionné de jour comme de nuit. Ceci concerne tout bruit émis à l'intérieur des habitations ou des dépendances provenant d'animaux, de téléviseurs, de radios, pétards, véhicules, outils de bricolage ou de jardinage ... Tout bruit causé par désinvolture ou par manque de précaution est répréhensible (décret no 95-408 du 18 avril 1995 relatif à la lutte contre les bruits de voisinage).

### Quelques règles élémentaires concernant le bruit :

Les travaux de bricolage ou de jardinage réalisés par des particuliers à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore, tels que tondeuse à gazon, Rotofil (coupe-bordure) thermique ou électrique, motoculteurs, tronçonneuses, raboteuses ou scies mécaniques ne peuvent être effectués que :

- les jours ouvrables de 8h à 12h et de 14h à 21h
  - les Samedis de 9h à 12h et de 15h à 19h
  - le Dimanche de 9h00 à 11h00
- leur utilisation est interdite le Dimanche après-midi et les jours fériés

### Rappels :

#### **BRÛLAGE DECHETS VERTS :**



*"Le brûlage des déchets verts peut être à l'origine de troubles de voisinage générés par les odeurs et la fumée, nuit à l'environnement et à la santé et peut être la cause de la propagation d'incendie".* La [circulaire](#) adressée aux préfets le 18 novembre 2011 rappelle les bases juridiques relatives à l'interdiction du brûlage à l'air libre des [déchets verts](#) .

#### **STATIONNEMENT :**



*L'article 12 du POS de la commune précise que des surfaces de stationnement doivent être prévues dans l'enceinte des propriétés, à raison de 2 places par logement pour les constructions les plus récentes (au moins depuis 1986). Afin de ne pas accentuer les problèmes de stationnement dans les rues, il est souhaitable que chaque propriétaire gare son véhicule dans l'enceinte de sa propriété.*





## Chiens dangereux :

Il faut d'abord savoir que la loi dite « chiens dangereux » établit 2 catégories de chiens susceptibles d'être dangereux.

### La première catégorie :

Regroupe les chiens d'attaque non inscrits à un livre généalogique reconnu par le ministère en charge de l'agriculture (le Livre des Origines Françaises ou LOF) et qui peuvent être assimilables morphologiquement à des races dits pitbulls, Mastiff ou Tosa-Inu.

### La seconde catégorie :

Regroupe les chiens de garde ou de défense inscrits au LOF, par exemple l'American Staffordshire Terrier. Leur maître dispose de documents délivrés par la Société Centrale Canine (certificat de naissance et pedigree) attestant de l'origine du chien. Les Rottweiler et chiens d'apparence Rottweiler appartiennent à cette même catégorie, même sans inscription au LOF.

Il faut savoir que depuis cette loi, il est interdit, à un particulier d'acquérir, un chien appartenant à la catégorie 1 sous peine d'amende et de 6 mois d'emprisonnement. Il est interdit également aux mineurs ou à une personne ayant un casier judiciaire non vierge, d'être propriétaire d'un chien appartenant à une race de catégorie 1 et/ou de catégorie 2.

Il est aussi obligatoire que le chien soit déclaré en mairie, tatoué, vacciné (vaccination antirabique), que le maître ait contracté une assurance et soit en possession des papiers du chien. Sur la voie publique, dans les transports en commun, dans les lieux publics, les locaux ouverts au public et dans les parties communes des immeubles collectifs, les chiens de catégorie 1 et de catégorie 2 doivent être **muselés et tenus en laisse** par une personne majeure.

Le maître d'un chien appartenant à une de ces deux catégories doit déclarer son animal en mairie afin d'obtenir un permis de détention. A la suite de cette déclaration, le chien fera l'objet d'une étude comportementale et le maître devra passer un permis d'aptitude.

### Les premières règles de base à respecter par tout propriétaire de chien :

Le propriétaire d'un chien doit s'assurer que dans son jardin, des systèmes de clôtures soient posés afin que le chien ne s'échappe pas du lieu privé et ainsi, que les voisins ou usagers de la voie publique ne puissent en aucun cas être mis en danger par le chien.

Attention, il ne faut pas penser que le fait d'attacher le chien permette de ne pas clôturer son jardin, car la loi interdit de mettre son chien à l'attache. Et même si votre chien est bien loin d'être méchant, faites attention à ce qu'il ne prenne pas la poudre d'escampette trop souvent, car tout chien pris divagant sur la voie publique sera placé dans un refuge à la charge de son propriétaire.

Dans tous les cas, sans compter l'amende administrative, le non-respect des mesures préventives spécifiques entraîne la saisie conservatoire du chien potentiellement dangereux aux frais du maître et son examen par un vétérinaire. L'animal sera dirigé vers un refuge ou tout autre endroit propre à l'accueillir. Tout chien ayant causé des blessures à des personnes, en tout lieu, peut être soit saisi soit euthanasié aux frais de son propriétaire.



L'occasion de financer ses vacances ou d'autres projets personnels tout en vivant une première expérience dans le monde du travail, c'était le but des chantiers proposés aux jeunes Boissillons pour la période d'été 2014.

Ces chantiers se déroulaient sur une semaine (renouvelable) de 9h00 à 13h00 et permettaient aux jeunes participants (de 16 à 21 ans) de bénéficier d'une rémunération en chèques vacances à la fin de chaque semaine travaillée.

Les chantiers portaient sur l'entretien de la voirie et de petits travaux de rénovation, l'encadrement était assuré par un agent technique. Il était prévu de recruter 4 jeunes par chantier.

Est-ce l'organisation tardive ou le manque de jeunes sur notre commune ?

Toujours est-il que nous n'avons eu aucune candidature pour ces chantiers qui étaient proposés sur 5 semaines à raison de 4 participants par semaine, ce qui aurait dû concerner une vingtaine de jeunes Boissillons.

Sans amertume et un peu perplexe... il reste la période des deux semaines de vacances de la Toussaint pour lesquelles les chantiers sont de nouveau proposés. (Dossier de candidature en Mairie).

Malgré ce constat, nous récidiverons durant la période d'été 2015 en espérant faire un bilan plus positif. .... à suivre

## PATRIMOINE

### LA CLOCHE DE L'ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE

L'école élémentaire possède depuis sa création un clocher dans lequel loge une cloche qui n'était plus en fonction depuis quelques années, et le charme qu'elle offrait en "tintant" le rythme des entrées, sorties et récréations de l'école s'était arrêté.

Un diagnostic a été réalisé par l'entreprise BODET. Celui-ci a été sans appel, le constat a montré que la cloche était désaxée et risquait de tomber. Il est devenu urgent et nécessaire de la retirer, question de sécurité.

Le conseil municipal a voté la « dépose », mais comme il n'était pas pensable de ne pas remettre la cloche en place, il a été également étudié la possibilité de la restaurer.

Nous espérons qu'elle pourra tinter de nouveau pour ponctuer les temps de récréation de l'école.





## LES TRAVAUX : *Une priorité pour vos élus, du bien être pour les Boissillons !!!*

Une vision : Faire prendre conscience que Boissy n'est plus un village. Boissy c'est aujourd'hui une commune de 1300 habitants qui doit vivre avec son temps, dépendante d'une intercommunalité, avec 150 enfants scolarisés sur 2 écoles, un centre de loisirs, des commerces, des associations, une mixité dans sa population, des axes routiers de transit, un patrimoine vieillissant, bref un ensemble de paramètres à maîtriser dans les années à venir.

Une volonté : Redéfinir aux Boissillons un environnement et un cadre de vie de qualité et de sécurité pour que chacun y trouve son bien-être.

Pour faire acte de transparence et comprendre comment vos élus travaillent pour Boissy voici un état de la situation actuelle des travaux importants sur votre commune, qui n'est autre qu'une immersion dans la dernière commission travaux :

**1/ Travaux Enfouissement/Voirie rue des Alouettes et rue G. Clémenceau** : Le bureau d'étude BEHC91, a mené à bien la première phase de ce gros chantier d'enfouissement des réseaux. Les différentes entreprises prestataires et vos élus ont œuvré tous ensemble pour faire au mieux dans l'intérêt général des riverains et des utilisateurs de ces rues. Il convient de laisser vivre et de respecter ce nouvel aménagement, le temps que tout le monde y trouve ses repères.

En 2015 se dérouleront les mêmes travaux d'enfouissement/voirie sur la rue du rocher Bizet et la rue des Champs qui seront le terme de ce gros projet à plusieurs phases







## 2/ Projet d'aménagement / sécurisation route de la libération et rue du repos:

La commission travaux vient d'étudier des aménagements "tests" sur ces 2 voies. Des places de stationnement ont été créées, avec de nouveaux marquages au sol, de nouveaux panneaux, des zones d'interdiction de stationnement... afin de laisser les trottoirs libres pour les piétons et aussi faire ralentir les véhicules. Ce projet a été réalisé par nos agents techniques, c'est un exemple d'opération à moindre coût qui peut apporter beaucoup. Des études vont continuer dans ce sens pour dupliquer ce type d'aménagement sur d'autres rues afin de redéfinir des espaces de vie cadrés et sécurisants pour tous.

## 3/ Travaux école maternelle :

Des travaux d'aménagement interne à l'école, d'ameublement et de reprise des enrobés de la cour ont été effectués cet été dans le but d'accueillir une potentielle 3<sup>ème</sup> classe.

## 4/ Travaux école élémentaire :

La sortie des enfants se faisant maintenant derrière l'école, cela a impliqué quelques travaux d'aménagement (Pose d'une barrière pivotante rue des Alliés, réalisation d'un trottoir rue Margaille...) La réfection du sol de la cour de l'école élémentaire se fera prochainement suivant le retour des subventions et les disponibilités des prestataires.

Des travaux de rafraîchissement ont été réalisés cet été par les agents communaux sur les WC et les toitures.

**5/ Vidéo-protection** : Trop de dégradations ont eu lieu sur les lieux publics communaux pour nous laisser indifférents face à ces nouveaux comportements. Fenêtres d'école cassées, pneus crevés, murs dégradés, grillages arrachés, fleurs volées, etc... Voici la routine hebdomadaire de nos agents communaux. Ces incivilités étant de plus en plus provocatrices et récurrentes il nous a fallu agir au plus vite. La commission travaux a étudié rapidement un projet de vidéo protection, qui a été validé à la majorité du conseil municipal avec l'appui de la gendarmerie. Le dossier est aujourd'hui complet et validé. La mise en place de ce nouvel outil se fera en septembre 2014.



Comme vous pouvez le constater, les « travaux » sur une commune sont très variés et dépendent de nombreux paramètres (techniques, humains, financiers...) pour aboutir aux résultats attendus. Cela passe par la gestion de l'entretien de la commune (ex: espaces verts, écoles, peintures, électricité, etc...) c'est ce qu'on appelle « le fonctionnement ». Le second objectif est également d'établir des projets de grande envergure (ex : travaux de voirie, nouveaux bâtiments, vidéo protection, création de site, etc...) c'est ce qu'on appelle « l'investissement ». Les travaux dépendent de la capacité financière de la commune à les réaliser et c'est pourquoi il nous est impératif de définir des critères de priorité pour obtenir un ordre logique de faisabilité durant notre mandat mais l'ambition doit rester notre source de motivation au quotidien.



## CEREMONIE DU 14 JUILLET

Comme dans tous les villages et villes de France, Boissy le Cutté a commémoré la fête Nationale du 14 Juillet. La cérémonie s'est déroulée autour de l'arbre de la Liberté pour un hommage à nos libertés et à la proclamation des Droits de l'Homme et du Citoyen.

Les habitants sont venus nombreux pour les festivités organisées le soir du 14 Juillet, la retraite aux flambeaux suivie du traditionnel Feu d'artifice. Le Cortège était accompagné par la Fanfare de Bouray sur Juine et les Majorettes de Lardy. Un défilé très festif dans les rues du village et un feu d'Artifice qui ont ravi les petits comme les plus grands.

Rendez-vous pris pour l'année prochaine !



## ATELIER INFORMATIQUE

**GRATUIT**

Le CCAS propose des ateliers gratuits d'informatique qui seront encadrés par la société Backs\ash.

Ces ateliers sont ouverts à toutes les personnes débutantes ou confirmées qui souhaitent acquérir ou approfondir des connaissances de l'outil informatique.

Les ateliers informatiques proposés :

- 1- Prise en main du PC sous Windows 8 (module de 10h00)
- 2- Prise en main du PC sous Windows 7 (module de 10h00)
- 3- Initiation au traitement de textes Libre OfficeWriter (module de 8h00)
- 4- Le bon usage d'Internet et des éléments de sécurité (module de 8h00)
- 5- Retouche et de photomontage sous Gimp (module de 8h00)

Des cours collectifs de 4 à 6 personnes d'une durée de 2h00 sont proposés et se dérouleront au foyer rural. Vous devez vous munir d'un ordinateur portable pour ces cours.

INSCRIPTIONS OBLIGATOIRES EN MAIRIE.

En fonction du nombre de participants, les cours pourront débuter en octobre.



Rappel : la Communauté de Communes ayant repris la gestion de la restauration scolaire, vous devez vous procurer un badge auprès de la mairie d'Étrechy pour que votre enfant puisse bénéficier du service de restauration



## RESTAURATION SCOLAIRE

Au 1<sup>er</sup> Septembre 2014, la restauration scolaire sera gérée par la Communauté de Communes.

Le paiement du service s'effectuera au moyen de la carte monétique (compte rechargeable sur internet, par téléphone, dépôt de chèque, versement en espèces et C.E.S.U. préfinancés si l'enfant fréquente les accueils de loisirs).

Ce mode de fonctionnement permet l'inscription le jour-même de son enfant, avant la classe du matin.

Il permet aussi l'application d'une tarification selon le quotient familial.

Cela nécessite **OBLIGATOIREMENT L'OUVERTURE D'UN COMPTE FAMILLE UNIQUE** - qui pourra servir pour la restauration, le centre de loisirs et la garderie et la récréation périscolaire (voir le dossier sur les nouveaux rythmes scolaires pages 10 & 11). Notons que, même si ce dernier service est gratuit pour les familles, **l'ouverture d'un compte famille reste obligatoire.**

Pour celles et ceux qui possèdent la carte monétique, il conviendra au moment du renouvellement du dossier de le compléter, pour y inclure la prestation restauration.

Pour les nouveaux arrivants et celles et ceux qui ne possèdent pas de carte monétique (ex : non utilisation de la garderie), il conviendra de constituer un dossier.

**Toutes ces formalités doivent être réalisées au plus vite. Le dossier, qui vous a été envoyé courant avril par l'école, est à déposer au bureau de la monétique (01 60 80 67 52), en mairie d'ÉTRÉCHY, avec une caution de 20 €. En cas de problème, contacter votre Mairie ou le bureau monétique.**

Afin de lancer un appel d'offres pour la fourniture des repas, un cahier des charges a été rédigé et soumis à la Commission Enfance - Jeunesse. Les menus, qui comprendront au moins un élément bio, seront affichés dans les écoles. Une action de sensibilisation contre le gâchis sera à mettre en place.

**Au moment où nous rédigeons notre magazine, la tarification des services n'a pas encore été arrêtée par le Conseil Communautaire. Pour plus d'informations, nous vous invitons à consulter le site de la Communauté de Communes dès le début Juillet.**

(Source : magazine d'information de la C.C Entre Juine et Renarde ETE 2014 N°19)

## La commission des fêtes

La commission des fêtes met en place un comité des fêtes.

Pour cela, nous faisons un appel à candidatures extérieures pour trois postes distincts :

- un poste « culture »
- un poste « loisirs »
- un poste « vie associative »

**Les personnes intéressées, peuvent déposer leur lettre de candidature en Mairie. Le choix sera effectué par les membres de la commission Culture, Loisirs, Vie Associative et chaque candidat se verra informer du résultat par courrier.**

## Le marché de Noël

La municipalité organise un marché de Noël les 6 et 7 décembre 2014, à la salle des fêtes. Divers exposants sont attendus. Les demandes d'inscription (préciser la nature du stand) sont à adresser en Mairie par courrier.

A l'occasion de ce marché de Noël, une **bourse aux jouets** sera également proposée.

Les jouets (en bon état de marche et complet) devront être déposés à la mairie le samedi 22 novembre 2014 de 9h00 à 12h00.

Les familles peuvent déposer de 2 à 3 jouets maximum. En accord avec les familles le prix demandé pourra être revu à la baisse. Le retour des jouets invendus se fera à la mairie le samedi 13 décembre 2014 de 10h00 à 11h00.

## La commission enfance

La municipalité met en place une « conseil municipal junior ».

Le Conseil Municipal Junior a pour mission d'initier les enfants à la vie municipale et collecter leurs idées et initiatives pour améliorer la vie dans le cadre de leur municipalité. Ils sont élus pour 3 ans au suffrage universel (apprentissage de la démocratie). Les élections sont organisées avec le concours de la directrice de l'école élémentaire. Les Conseils Municipaux Junior se dérouleront selon un calendrier établi par la mairie, sous la présidence du Maire (une brochure d'information sera mise dans les cahiers).





## LES RENDEZ-VOUS DE BOISSY A VOS AGENDAS

Le 06 septembre 2014 :

**Fête des associations - Salle des Fêtes**

Le 27 septembre 2014 :

**Repas des anciens - Salle des Fêtes**

Le 28 septembre 2014 :

**Vide grenier Organisé par l'ASBC -  
au City Stade de BOISSY-LE-CUTTE**

Le 11 novembre 2014 :

**Exposition : Commémoration du  
centenaire de la 1<sup>ère</sup> guerre mondiale  
suivie du verre de l'amitié –  
Salle des Fêtes**



Le 31 décembre 2014 :

**Repas Dansant de la Saint Sylvestre.  
Réservation obligatoire en Mairie**

**(50€ par personne).**



Le CCAS organise une sortie au musée de Meaux au mois d'Octobre (la date sera communiquée ultérieurement).



Le groupement paroissial de Cerny, d'Huisson Longueville, Boissy le Cutté organise une brocante/vidé greniers.  
Cette année, elle aura lieu le : **Dimanche 21 Septembre 2014**, salle Hilaire Barbier à Cerny. Pour tout renseignement et réservations : **06 86 99 29 52**



## NAISSANCES

<b>FLAMENT</b>	<i>Lilou Martine Muriel</i>	<i>Le 3 janvier 2014 à Etampes</i>
<b>ALMEIDA</b>	<i>Clara</i>	<i>Le 28 janvier 2014 à Etampes</i>
<b>LE GUERN</b>	<i>Timéo David</i>	<i>Le 1<sup>er</sup> février 2014 à Etampes</i>
<b>GUILLAUMOT TERRY</b>	<i>Solenn Virginie Pascale Berthe</i>	<i>Le 23 février 2014 à Etampes</i>
<b>VANG</b>	<i>Kelly</i>	<i>Le 24 avril 2014 à Etampes</i>
<b>VINHAS- GOMES</b>	<i>Mélinda</i>	<i>Le 09 mai 2014 à Etampes</i>
<b>DOMINGUES -SABUGUEIRO</b>	<i>Tiago</i>	<i>Le 2 juillet 2014 à Etampes</i>
<b>CARREIRA</b>	<i>Mayron Pascal Joao</i>	<i>Le 7 juillet 2014 à Corbeil-Essonnes</i>
<b>DE OLIVEIRA</b>	<i>Ines Françoise Catherine</i>	<i>Le 07 juillet 2014 à Etampes</i>

## DECES

**BARBERI Gérard** Le 21 mars 2014

## INFOS PRATIQUES

SOS Médecins 91 :	<b>0 826 88 91 91</b>
Relais Assistantes Maternelles :	<b>01 60 82 62 53</b>
Police Secours :	<b>17</b>
Gendarmerie (Guigneville) :	<b>01 64 57 68 25</b>
Pompiers :	<b>112</b>
Samu 91 :	<b>15</b>
Centre Anti-Poisons :	<b>01 40 05 48 48</b>
Urgences Pharmacie :	<b>01 64 58 70 59</b>
Urgence Gaz :	<b>0800 47 33 33</b>
SOS Mains (Clinique de l'Yvette):	<b>01 69 10 30 30</b>
SOS enfants maltraités :	<b>119</b>
SOS femmes battues :	<b>01 40 33 80 60</b>
SOS viols :	<b>0 800 05 95 99</b>

### Agence postale :

**01 69 23 39 79**

Mardi - Mercredi - Jeudi - Vendredi :  
10h30-12h00 et 16h00-19h00  
Samedi : 10h00-12h00  
Fermeture le lundi

### **SECRETARIAT MAIRIE :**

Tél. : **01 64 57 76 76**

Fax : **01 64 57 47 35**

Le secrétariat de mairie est ouvert :

Lundi au Mercredi : 14h à 18h

Vendredi : 14h à 18h

Samedi : 9h à 12h

Fermée le Jeudi.

### **PERMANENCES DES ADJOINTS**

Les permanences ont lieu en mairie **tous les 3e Samedis du mois** de 9h30 à 11h30.

**Les élus sont à votre écoute et vous reçoivent en mairie.**

Madame le Maire vous reçoit sur rendez-vous les Lundis de 15h00 à 18h00 ainsi que les Jeudis de 10h00 à 12h00.

Permanence téléphonique les Mardis de 15h00 à 18h00 et les Vendredis de 10h00 à 12h00.

### Bibliothèque :

**01 64 57 73 78**

Mercredi : 10h-12h / 14h-18h

Samedi : 09h30-12h30

Directeur de la Publication : Sylvie Sechet, Comité de rédaction : Nathalie Grillon, Sylvie Millot, Sylvie Sechet, Fabrice Aucoulon, Sébastien Desbourdes, J-Michel Dumazert.